

Montpellier, le 15 MARS 2019

La rectrice de région académique Occitanie
Rectrice de l'académie de Montpellier
Chancelière des universités

A

Mesdames et messieurs les directeurs d'école
S/c mesdames et messieurs les inspecteurs de l'éducation
nationale chargés de circonscription

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement
S/c mesdames et messieurs les directeurs académiques des
services de l'éducation nationale

Mesdames et messieurs les inspecteurs du second degré



RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Affaire suivie par :
Béatrice Cheutin

☎ 04.67.91.46.95

beatrice.cheutin@ac-montpellier.fr

Rectorat
31 rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier
cedex 2

Objet : Label académique « École/Établissement en Démarche de Développement Durable » (E3D).

En favorisant les démarches qui amènent les élèves à comprendre les liens étroits qui unissent environnement, cohésion sociale et développement économique, l'éducation au développement durable contribue à les préparer à devenir des citoyens actifs et responsables dans un monde complexe. Dans les écoles et les établissements, la labellisation E3D participe de l'objectif de généralisation de l'éducation au développement durable porté par notre ministère (circulaire n°2015-018 du 4 février 2015 parue au BOEN n°6 du 5 février 2015). Elle concerne tout établissement scolaire ou toute école engagés dans un projet de développement durable établissant une continuité entre les enseignements, la vie scolaire, la gestion et la maintenance de la structure

La labellisation E3D complète et renforce les actions d'éducation à l'environnement et au développement durable soutenues par les collectivités territoriales et élaborées en concertation avec l'académie.

Ce label E3D atteste de l'engagement d'une école ou d'un établissement dans une démarche globale de développement durable à partir de quatre entrées majeures :

- . gouvernance et pilotage
- . place de l'EDD dans les parcours éducatifs et le parcours scolaire de l'élève
- . ouverture sur le territoire et à l'international
- . mobilisation des ressources académiques.

Pour obtenir ce label, attribué pour trois ans, les écoles/les établissements complèteront le dossier de candidature joint à ce courrier. La commission chargée d'examiner les candidatures se prononcera au mois de mai 2019. Après attribution, elle demandera chaque année la réalisation d'un bilan permettant à l'école d'envisager le maintien ou la labellisation au niveau supérieur pour la prochaine campagne.

Le label pourra être attribué pour trois niveaux d'engagement dans la démarche, de façon à ce que chacun puisse trouver sa place dans le dispositif :

- 1 - engagement ;
- 2 - approfondissement ;
- 3 - déploiement.

Le dossier complet est à envoyer **pour le lundi 6 mai 2019 au plus tard**, dans sa version numérique, à la coordonnatrice académique de l'éducation au développement durable : Béatrice CHEUTIN IEN EG lettres histoire-géographie, beatrice.cheutin@ac-montpellier.fr.

Je sais pouvoir compter sur votre mobilisation pour favoriser l'engagement de la communauté éducative en faveur d'une démarche globale de développement durable.

Béatrice Gille